

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTE

**Le Président de Limoges Métropole**

du 9 avril 2026

Notant l'obligation de signature de **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable, **Mme Christine FAUQUEMBERGUE**, Directrice, **M. Christophe MATHIEU**, Directeur, **M. Stéphane BERNARD**, Directeur, **M. Stéphane HEYRAUD**, Directeur et **M. Sylvain ATTARD**, Directeur à Limoges Métropole

N° 28069

**Le Conseil général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-20**

**Le décret n°123 du 6 avril 2026 portant délégué** : Attribution du conseil communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres qui l'organisent conformément aux dispositions de l'article L. 3221-1 et L. 3221-20.

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable à Limoges Métropole.

**CONSIDÉRANT** que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'énergie et de l'eau au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.

**CONSIDÉRANT** que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'habitat et de l'énergie au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.

**ARRÊTE**


**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable, pour la signature des documents suivants :

- Rapport d'analyse des offres des marchés publics du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RVOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre le 3004 et 40 et le 40 300 et 40 du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services, Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, M. Christophe MATHIEU, M. Stéphane BERNARD, M. Stéphane HEYRAUD, M. ATTARD, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 28069.pdf  
(.pdf, 160,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER